

SOCIETE DE TIR DE FRELAND

CONCOURS DE TIR INTERSOCIETE 2024

La société de tir de FRELAND a le plaisir d'inviter votre Association ou votre entreprise à participer au concours de tir intersociétés destiné à tous les membres des associations frélandaises ou des entreprises frélandaises. Ce tournoi amical se déroulera sur le stand de la « Rochette »

Le mercredi 1er mai de 9h à 12h et de 14h à 16h (fin des tirs)
Veillez noter l'interruption entre 12h et 14h

Prière de venir tirer une demi heure avant la fin des tirs (en faire part aux tireurs)
Veillez avoir l'obligeance de prévenir les personnes inscrites au concours et leur donner le programme. La remise des prix se fera à 17 h 00 et sera suivie d'un vin d'honneur auquel nous vous invitons à prendre part.

PROGRAMME

EQUIPE, celle-ci peut être CARABINE ou PISTOLET, 4 tireurs par équipe désignés à l'avance. Ils tireront chacun 10 balles (2 cartons) + 5 balles d'essai. Plusieurs équipes sont admises par société.

Prix de participation : 18 Euros par équipe. Récompense : une coupe aux 3 premières équipes, le challenge sera attribué définitivement après 3 victoires. Ce challenge a été gagné en 2023 par les pompiers pour la seconde fois.

Carabine 50 m en individuel Le tir est réservé aux plus de 12 ans accompagnés .
les membres de chaque société désigné à l'avance, ils tireront 10 balles (2 cartons) + 5 balles d'essai.

Prix de la participation : 6 € par tireur

Les carabines seront mises à disposition par la société de tir. Carabine personnelle INTERDITE, ainsi que veste et gant de tir, ceci pour l'égalité des chances.

PISTOLET 25 m en individuel. : Tir réservé au plus de 16 ans. Les participants devront tirer 10 balles + 5 balles d'essai.

Prix de participation. : 6€ par tireur

Dans chaque discipline individuelle, récompense aux 1er, 2 ième, et 3 ième ainsi qu'à la première Dame sauf si celle-ci se classe première en individuel.

Les participants faisant partie de plusieurs sociétés pourront tirer pour toutes ces sociétés mais uniquement en équipe. En classement individuel seul le meilleur tir sera retenu.

Les cartons et les munitions seront fournis par la Société de tir.

Tous les frais d'inscriptions sont à payer à l'inscription.

Les membres de la société de tir seront classés séparément dans chaque discipline individuelle. Ceux qui font partie d'autres associations pourront tirer pour les sociétés de leur choix, en équipe.

Afin de pouvoir préparer les cartons, veuillez retourner, pour le 24 avril dernier délai, le coupon réponse à Jean-Charles PIERREVELCIN 18 rue de la Goutelle 68240 FRELAND ou par mail chalybenne@sfr.fr. Nous vous prions de respecter les délais.

Le président
Jean Charles PIERREVELCIN